

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, SUCHET David, AGUES Nicolas, DELRIEU Agnès, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent procuration à DURIN Sylvain

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 octobre 2024. Le Maire demande l'autorisation d'ajouter les quatre points suivants : une demande de subvention Leader, l'ouverture du quart des crédits d'investissement 2025, une admission en non-valeur et la tarification de deux logements.

1 – ASSURANCE GROUPAMA CONTRAT VILLASUR

La compagnie d'assurance Groupama nous a savoir que le contrat actuel (Villasur 3) augmenterait de 25 % au 1^{er} janvier 2025. Par conséquent de 10 682.10 euros en 2024, l'annuité sera de 13 350 euros en 2025. Il est proposé à la collectivité de passer au contrat Villasur 4 pour un montant de 12 282.42 euros/an. Après analyse cette proposition semble plus avantageuse que le pourcentage d'augmentation prévu au contrat actuel. Il est proposé de valider le contrat Villasur 4.

VOTE POUR : 14

2 – DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION FEDER – BOULANGERIE

Le dossier de réhabilitation de la boulangerie avance. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Européen FEDER. Le tableau de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
PAF Architecture Etude AVP	10 000 €	Conseil régional	95 700 €
LUCIDE Diagnostic structurel	2 000 €		
CS2N Economiste	2 280 €	Etat DETR	65 504 €
Diagnostic thermique	2 400 €		
Etude AVP - PRO - DCE - ACT	63 180 €	FEDER	490 140 €
Travaux	778 000 €		
Etude thermique	1 800 €	Etat Reconquête commerce en milieu rural	50 000 €
SPS	5 000 €	CD 63 (FIC)	44 800 €
Diag plomb radon amiante	2 000 €	CD 63 (10 000 euros/logement)	20 000 €
Mission bureau de contrôle	10 000 €	CD 63 (50 % étude thermique)	900 €
Aléas (5 % des travaux)	38 900 €	TOTAL subventions publiques	767 044 €
MOE 13.5 %	42 120 €	Autofinancement	191 536 €
TOTAL	957 680 €	TOTAL	957 680 €

Le Maire demande l'autorisation de déposer cette demande de subvention.

VOTE POUR : 14

2 BIS – DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – BOULANGERIE

Afin de mener l'étude APD de la boulangerie, un devis a été demandé à PAF Architecture. Au vu du coût, un appel d'offres est nécessaire (dépense supérieure à 40 000 euros HT). Le Maire propose de lancer une consultation ainsi que de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Leader (FEADER). Le tableau de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude AVP - PRO - DCE - ACT	63 180 €	Leader	57 363.96 €
Mission bureau de contrôle	3 430 €		
Dépenses de personnel	4 430.4 €	Autofinancement	14 341 €
Dépenses de personnel (+ 15 %)	664.56 €		
TOTAL	71 704.96	TOTAL	71 704.96 €

Le Maire demande l'autorisation de lancer un appel d'offre et de déposer cette demande de subvention.

VOTE POUR : 14

3 – MISSION BUREAU DE CONTROLE PROJET DE REHABILITATION BOULANGERIE CONTRAT OBLIGATOIRE COLLECTIF PREVOYANCE DES AGENTS

Une mission de bureau de contrôle doit être sélectionnée afin d'accompagner le dossier d'avant-projet de l'étude de réhabilitation de la boulangerie. Cette mission est réglementaire et donc obligatoire.

Plusieurs devis ont été obtenus et après analyse il est proposé de retenir l'entreprise Alpes contrôles pour un montant de 3 430 euros HT. L'entreprise est basée 2 avenue Michel Ange 63000 CLERMONT-FERRAND.

VOTE POUR : 14

4 – CONTRAT OBLIGATOIRE COLLECTIF PREVOYANCE DES AGENTS

Suite :

- au décret du 20.04.2022 : participation financière obligatoire en prévoyance et en santé des employeurs territoriaux avec montants minimum de référence.
- à l'accord du 12.07.2022 : signature d'un accord de méthode sur la conduite des négociations dans la fonction publique territoriale sur la protection sociale complémentaire.
- à l'accord du 11.07.2023 : signature de l'accord collectif national.

Les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique peuvent bénéficier d'une participation financière de leur employeur à leur protection sociale complémentaire destinées à couvrir la perte de salaire en cas de maladie.

Pour le moment, aucune obligation ne s'impose aux collectivités. En l'état actuel du pouvoir normatif, la participation obligatoire des employeurs territoriaux pour la prévoyance interviendra au 1^{er} janvier 2025, à hauteur de 7 euros mensuels minimum sur un contrat labellisé ou via une convention de participation selon le choix que l'assemblée délibérante aura retenu.

Afin de répondre en amont à ce dispositif et après analyse, il est proposé de :

- Valider le contrat d'assurance collectif concernant la prévoyance des agents de Groupama à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- De mettre en place une convention de participation d'un montant brut mensuel de 25 € ou en deçà à hauteur du montant de la cotisation, par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

VOTE POUR : 14

5 - TERRITOIRE D'ENERGIE 63 : ECLAIRAGE PUBLIC DEVANT LE MULTISERVICE

Afin de compléter le projet de réhabilitation du multiservice (ancienne poste), il est proposé d'ajouter de l'éclairage public devant le bâtiment. Un devis a été obtenu pour un montant de 6 100 euros HT. La participation du syndicat Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme est de 3 660.96 euros. Il est proposé d'acter la proposition.

Le coût de ce complément d'éclairage interroge. Il est alors précisé que cet éclairage public est lié à la rampe d'accès aux personnes à mobilités réduites et que les 4 appliques sont donc obligatoires.

VOTE POUR : 14

6 – SYNDICAT SIOULE ET MORGE : REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE

Le Syndicat Sioule et Morge a assuré sa mission de contrôle des poteaux d'incendie de la commune. Il apparaît que 6 poteaux d'incendie sont hors-service.

Il est nécessaire (sécurité des habitants) et proposé de remplacer les 6 poteaux -coût remplacement 6 897.68 euros HT + terrassement 2 709 euros HT, soit un total de 9 606.68 euros HT).

VOTE POUR : 14

7 – SYNDICAT SIOULE ET MORGE : PRESTATION D'ENTRETIEN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Syndicat Sioule et Morge a fait parvenir une convention d'entretien pour le réseau d'assainissement collectif (station + réseau) pour l'année 2025. Cette convention est au prix de 7 741.75 euros HT.

Le Maire informe les membres du Conseil, que le fait de conserver la compétence assainissement est à ce jour financièrement intéressant pour les usagers afin de contrôler le prix du service. Pour rappel, le projet de loi de transfert de la compétence assainissement aux Communauté de communes est pour le moment acté au 1^{er} janvier 2026. C'est pourquoi une convention de prestation d'entretien du syndicat est nécessaire afin de gérer ce service.

NB : Le syndicat Sioule et Morge a prévu pour 2026 une homogénéisation de prix de l'assainissement ainsi :

- Abonnement : 60 euros
- Consommation : 1.75 € HT/m³

La commune facture actuellement 27.33 €/abonnement et un prix de 1.4305 € HT/m³

VOTE POUR : 14

8 – AGENCE DE L'EAU – REDEVANCE PERFORMANCE ASSINISSEMENT COLLECTIF

A partir du 1er janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau font l'objet d'une révision. Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » disparaissent et trois nouvelles redevances sont créées :

- Sur la consommation d'eau potable,
- Sur la performance des réseaux d'eau potable,
- Sur la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Concernant cette dernière redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif : cette redevance sera facturée par l'Agence de l'Eau aux collectivités en charge de l'assainissement. Donc la commune, qui a conservé la compétence en matière d'assainissement collectif, sera directement redevable auprès de l'Agence de l'Eau.

Il appartient donc au Conseil Municipal de prendre une délibération pour fixer le montant de la contre-valeur correspondant à cette redevance, à répercuter auprès des usagers du service public d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2025.

Il est proposé de fixer à 0.084 € HT/m³ (soit 0.28 € HT/m³ X 0.3) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1er janvier 2025.

VOTE POUR : 14

9 – ACQUISITION RADARS PEDAGOGIQUES

Deux devis ont été obtenus pour l'acquisition de deux radars pédagogiques. La dotation du Conseil départemental a été obtenue. Après analyse, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD, entreprise basée ZI du Brezet – 43 rue des frères Lumière – 63000 CLERMONT-FERRAND pour un montant de 4 927.38 euros HT.

VOTE POUR : 14

10 – TARIFICATION 2025 CAMPING

La commission communale du camping s'est réunie et après analyse propose la tarification suivante pour l'année 2025 :

Tarifs camping	
Emplacement nu - forfait journalier 1 personne sur emplacement (tente/caravane/camping-car)	8 €
Emplacement nu - forfait journalier 2 personnes sur emplacement (tente/caravane/camping-car)	10 €
Electricité	5 €
Adulte supplémentaire	5 €
Enfant supplémentaire (-18 ans)	2.5 €
Garage mort	5 €
Animaux	1 €
Tarif douche (pour personne extérieure au camping)	2 €
Tarif flot bleu (borne remplissage eau pour camping-car)	2 €
Jeton machine à laver	4 €
Jeton sèche-linge	4 €
Location mobil-home 5 (2 chambres - double terrasse et grand espaces vert)	
Nuitée (si une nuit)	70 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	50 €
Nuitée (Juillet-Août)	60 €
Semaine (hors saison)	255 €
Semaine (Juillet-Août)	365 €
Location mobil-home 6 (2 chambres)	
Nuitée (si une nuit)	65 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	45 €

Nuitée (Juillet-Août)	55 €
Semaine (hors saison)	225 €
Semaine (Juillet-Août)	335 €
Location mobil-home 2 et 3 (3 chambres)	
Nuitée (si une nuit)	80 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	55 €
Nuitée (Juillet-Août)	65 €
Semaine (hors saison)	315 €
Semaine (Juillet-Août)	415 €
Location mobil-home 17 (3 chambres confort)	
Nuitée (si une nuit)	87 €
Nuitée à partir de 2 nuits (hors saison)	60 €
Nuitée (Juillet-Août)	70 €
Semaine (hors saison)	365 €
Semaine (Juillet-Août)	455 €
Location emplacement annuel pour 2 personnes	
Forfait sur emplacement non raccordé à l'assainissement (caravane ou mobil home)	1100 €
Forfait sur emplacement raccordé à l'assainissement (caravane ou mobil home)	1300 €

Taxe de séjour	
0.20 €	

VOTE POUR : 14

11 – NUMEROTATION 23 BIS LES MOIGNONS

Il y a lieu d'attribuer le numéro 23 Bis Les Moignons à l'habitation située en parcelle ZM 38.

VOTE POUR : 14

12 – CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BUISSON

Suite à la vente de l'ensemble des lots du lotissement Le Buisson, il y a lieu de clôturer définitivement le budget annexe Lotissement Le Buisson au 31/12/2024.

Il convient de réintégrer l'actif, le passif et les résultats dans les comptes du budget principal de la commune.

VOTE POUR : 14

13 – BUDGET OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit $1\,858\,574.83 - 33\,795 - 2\,000 = 1\,822\,779.83$

Le quart de 1 822 779.83, correspond donc à 455 694.95 euros

Le Maire propose d'ouvrir le quart des crédits d'investissement. Cela correspond à 455 694.95 euros afin de mandater des factures d'investissement (notamment des études et

des travaux pour le bâtiment de l'ancienne poste, les études de l'ancienne boulangerie, les poteaux d'incendie et les radars pédagogiques).

VOTE POUR : 14

14 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable public a fait parvenir à la collectivité une liste de recettes irrécouvrables pour un montant total de 1 412.25 euros.

Il est demandé d'acter ces recettes en admission en non-valeur.

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

15 – TARIFICATION LOGEMENTS COUR DES FRERES

Suite aux départs des locataires dans les logements 2 et 6 Cour des Frères, il est proposé d'actualiser les loyers ainsi :

- 6 Cour des Frères : 450 euros
- 2 Cour des frères : 380 euros
- VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- Fibre : les travaux d'installation devraient débuter début 2025 et s'achèveront fin 2025. La fibre devrait être disponible en milieu d'année 2026.
- CCAS : distribution des invitations au repas des aînés (+ de 70 ans) prévu le 18 janvier ou colis (pour les résidents en ehpad) les 18/19/20 décembre
- Barrage du plan d'eau : la visite technique approfondie (VTA) a été réalisé en septembre 2024, le rapport est parvenu à la DREAL. M. LENNE de la DREAL reconnaît le travail de suivi important de la commune. Des travaux sont à prévoir en 2025 ainsi qu'un rapport d'auscultation (réalisé par bureau d'étude agréé) et un rapport de surveillance (réalisé en régie).
- Mutuelle régionale : la Région vient de mettre en place une mutuelle afin que la population soit couverte pour ses soins en santé. Une nouvelle offre devrait être proposée en janvier par Précocia (compagnie d'assurance pour le Puy-de-Dôme).
- Pêche : un bilan plus positif autour de 18 210 euros malgré une météo capricieuse cet été.
- Fonds de péréquation 2024 : 4 760 euros en baisse par rapport à 2023 (5 794 euros).
- Concert Pérotine : chants traditionnels de Noël organisé à l'église de Servant le 22 décembre à 16h.
- Cantine : visite contrôle hygiène (service vétérinaire) : suite à une inspection surprise, l'évaluation est satisfaisante. Plusieurs petits dysfonctionnements sont à corriger :
 - o Absence de contrat de dératisation annuelle -> mise en place d'un contrat de prestation Saphir
 - o Absence de thermomètres dans les réfrigérateurs -> acquisition faire
 - o Absence de vestiaires pour les agents
 - o Absence de poubelle à ouverture au pied
 - o Remplacement de l'étagère du micro-onde (actuellement en bois par une en inox)
 - o Plan de maîtrise sanitaire en cours d'élaboration à finaliser
 - o Affichage du protocole de désinfection des locaux
 - o Désinfection des légumes au vinaigre blanc à stopper et remplacer par de la javel 1 %
 - o Absence de réalisation d'une analyse de l'eau potable annuelle
- Comité syndical du Sioule et Morge le 14 décembre
- Assemblée générale du SMADC le 18 décembre

- Séminaire de lancement de la révision du SCOT le 04/12/2024 à Manzat
- Boulangerie : rdv le 12/12 avec les architectes et les porteurs de projet – un essai du four est prévu en janvier.
- Course cycliste (Prix de la Municipalité de Servant) association Etoile cycliste le 29 Mars 2025
- Conférence des Maires le 15/11/2024 CCPSE
- Réunion de lancement du plan local d'urbanisme (PLU) le 18/11/2024 à Moureuille et prochain atelier le 17/12/2024 à Servant
- Projet Emili : réunion Imérys le 14/11/2024 sur le logement à Lapeyrouse + visio avec le bureau d'étude Citadia sur l'état des lieux des logements du territoire
- Suite au gros coup de vent (jeudi 4 décembre), de nombreuses chutes d'arbres, nombreuses interventions des agents techniques et de Stéphane.
- Lancement des travaux de l'ancienne poste – réunion de chantier chaque mercredi (dossier suivi par Gilles – Josette et Jérôme)
- Suite aux nombreuses absences de Stéphanie, celle-ci a été remplacé a plusieurs reprises par Sabrina, Nadine, Ludivine (remerciement pour les délais courts)
- Camping : un bilan positif malgré des dépenses importantes en ressources humaines afin de remplacer Aurélie en congé maladie.
- Remise des diplômes du Brevet des collèges en présence de Gilles (Lou TAVIGNOT-BELLANGER – Elisa BOURNAT et Antoine BETEND)
- La Communauté de communes du Pays de Saint Eloy (CCPSE) propose aux commune l'acquisition de nouveau présentoirs. La commune en a donc sélectionné un afin de compléter ses locaux (prise en charge par la Communauté de communes).
- Réunion sur la baignade le 24/10 à Cournon d'Auvergne – rappel de la réglementation mais n'apporte pas de solutions.
- Assemblée générale des Maires ruraux le 16/11/2024
- Le 1^{er} décembre inauguration « Mon Rêve »
- Marché de Noël de l'Association des Parents d'Elèves (APE) le 1^{er} décembre 2024
- Réunion avec les associations le 25/11 afin de fixer le calendrier
- Rencontre du nouveau conseiller- référent ENEDIS M. Lilian LIGIER
- CCPSE : Fonds de concours et Fonds Solaire déposé pour l'acquisition de 3 installations solaires sur toitures des bâtiments publics (les 2 demandes de subvention sont validées).
- SICTOM : organisation d'une réunion de formation au composteur partagé qui sera mis en place vers la salle des fêtes, le 25 janvier à 11h.
- Cérémonie des vœux du Maire le 11 janvier.
- Dégagement visibilité RD 18 Servant – Menat, les 2 carrefours à Lachaux et Chez Carrados sont en attentes d'acquisition foncière par le Conseil départemental.
- Le repas des agents de la commune aura lieu le 15 janvier.

La séance est levée à 22h15